

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2020

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS À LA PRESTATION DE COMPENSATION DU
HANDICAP - (N° 2538)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
Mme Elimas

ARTICLE 2

À la fin de la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« sa publication »

les mots :

« l'entrée en vigueur de ce décret ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.